



## **CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS**

**Séance du 19 octobre 2023**

### **PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 19 octobre 2023

<b>1 - Délégations de vote.....</b>	<b>5</b>
<b>2 - Désignation du secrétaire de séance. ....</b>	<b>5</b>
<b>3 - Communications du Maire.....</b>	<b>5</b>
<b>4 - Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023. Approbation.....</b>	<b>76</b>
<b>5 - Décision du Maire. Compte-rendu. ....</b>	<b>7</b>
<b>6 - Délégation de compétences au Maire. Complément.....</b>	<b>7</b>
<b>7 - Commission consultative des services publics locaux. Désignation d'un représentant d'association locale. Modification.....</b>	<b>7</b>
<b>8 - Amiens Energies. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....</b>	<b>87</b>
<b>9 - Exercice 2023. Ajustements budgétaires. Budget Supplémentaire.....</b>	<b>8</b>
<b>10 - Admissions en non-valeur. Budget Principal et Budget Annexe Parcs de Stationnement.....</b>	<b>11</b>
<b>11 - Dotations et reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants. Exercice 2023.....</b>	<b>11</b>
<b>12 - Aménagement du secteur Pigeonnier. NPNRU. Déclassement par anticipation à la désaffectation. ....</b>	<b>12</b>
<b>13 - Délégation égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations et aide aux victimes. Subventions aux associations. 2ème répartition. Année 2023. Conventions. ....</b>	<b>12</b>
<b>14 - Association SOS Papa Nord Picardie. Permanences Espace Citoyenneté. Convention.....</b>	<b>14</b>
<b>15 - Stationnement réservé aux Personnes à Mobilité Réduite. Création d'un abonnement gratuit. Règlement.....</b>	<b>15</b>
<b>16 - Chambre syndicale des commerçants non-sédentaires. Subvention. Année 2023. Convention.....</b>	<b>16</b>
<b>17 - Dérogation au repos dominical. Année 2024.....</b>	<b>16</b>
<b>18 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 561 logements locatifs sociaux situés 1-27 rue Pierre et Maurice Garet, 2 -38 rue Léo Lagrange, 30-32 rue Churchill, 31-33 rue René Coty et 1-11 rue Dr Schweitzer. Participation financière. Convention. ....</b>	<b>18</b>
<b>19 - SIP. Rue Sagebien. Réhabilitation de 2 logements. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.</b>	<b>19</b>
<b>20 - UDAUS 80. Convention d'objectifs pour la mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord. Avenant n°3.....</b>	<b>19</b>
<b>21 - Solarisation des grandes toitures. Appel à Manifestation d'Intérêt sur les patrimoines. Désignation du développeur lauréat.....</b>	<b>22</b>
<b>22 - Restauration scolaire. Enfants de familles ukrainiennes arrivées en France suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine et scolarisés dans les écoles publiques d'Amiens. Gratuité. Année 2023-2024.....</b>	<b>24</b>

<b>23 - Accueils de loisirs et CAJ. Enfants de familles ukrainiennes domiciliées à Amiens et arrivées en France suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine. Gratuité. Année scolaire 2023-2024. ....</b>	<b>2524</b>
<b>24 - Démocratie locale. Subventions de fonctionnement aux comités de quartier. Subventions d'actions spécifiques. 2ème répartition. Année 2023. ....</b>	<b>2524</b>
<b>25 - Pôles associatifs. Comités de quartiers et autres associations. Utilisation des espaces mutualisés ou des salles mutualisées. Conventions. Règlement intérieur. ....</b>	<b>25</b>
<b>26 - Association Les Restos du Cœur de la Somme. Mise à disposition de la salle de l'Etoile sise 2, rue Basse des Tanneurs. Bail civil. Renouvellement. ....</b>	<b>2625</b>
<b>27 - Marché de fourniture, pose et maintenance de balises sonores. Convention constitutive de groupement de commandes. Définition des besoins.....</b>	<b>27</b>
<b>28 - Vœux. Questions orales. ....</b>	<b>27</b>
<b>28 - 1 Question orale relative aux solutions pour héberger les enfants qui dorment à la rue à Amiens. ....</b>	<b>27</b>

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Madame le Maire : Brigitte FOURÉ

**Ont assisté à la séance** : Mme FOURÉ, MM. GEST, DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, MM. DUFLOT, MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, Mmes DERIVERY, LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mmes DELAHOUSSE, MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mmes DEVÈZE, VAGNIEZ, MM. GUÉRIN, THÉVENIAUD, PRADAT, BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU.

**Pouvoirs de vote** : MM. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), BEAUVARLET (pouvoir à Mme BOUCHEZ), Mmes MODESTE (pouvoir à M. SAVREUX), SAVARIEGO (pouvoir à M. LORIC), M. FOUCAULT (pouvoir à Mme LE CLERCQ), Mmes HAMADI, BECKER (pouvoir à M. BARA), DESBUREAUX (pouvoir à Mme DELATTRE), se sont excusés.

La séance a été ouverte à 18 h 10.

**Mouvements arrivées** : MM. SAVREUX (pouvoir de Mme MODESTE), LORIC (pouvoir de Mme SAVARIEGO) sont arrivés à 18h12 (point n°3), Mme BRUNEL (pouvoir de Mme BOHAIN) est arrivée à 18h15 (point n°3), Mme ROY est arrivée à 18h17 (point n°3), M. DOREZ (pouvoir à M. BIENAIMÉ) est arrivé à 18h36 (point n°11), M. DOMISE est arrivé à 18h47 (point n°14), Mme BOHAIN (pouvoir à Mme BRUNEL) est arrivée à 18h57 (point n°17), Mme BEN-MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) est arrivée à 19h27 (point n°23), Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST) est arrivée à 19h38 (point n°28).

**Mouvement départ** : M. GEST (pouvoir de Mme DÉLÉTRÉ) et Mme DEVÈZE ont quitté la séance de 18h 38 à 18h 46 (pour le vote du point n° 13).

La séance a été clôturée à 19 h 43.

**MME FOURÉ** : Je déclare la séance ouverte.

### 1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
Mme Chantal MODESTE	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Matthieu BEAUVARLET	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
Mme Evelyne BECKER	donne pouvoir à	M. Ismaël BARA
Mme Isabelle SAVARIEGO	donne pouvoir à	M. Jean-Christophe LORIC
Mme Zoé DESBUREAUX	donne pouvoir à	Mme Hélène DELATTRE
Mme Caroline BOHAIN	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
Mme Margaux DELÉTRÉ	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
M. Thomas DOREZ	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ

**DONT ACTE**

### 2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

**MME FOURÉ** : Nous passons à la désignation du secrétaire de séance, comme à chaque Conseil. Claudine GALLIOT accepte. Merci beaucoup.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### 3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

**MME FOURÉ** : Tout d'abord une information pratique puisque les projections, dans le cadre du vidéo mapping, débutent ce soir dès 19h 30 sur l'hôtel de ville. Vous aviez une photo juste avant qui montrait une partie de ce qui allait être projeté. Cela nécessite que la porte du perron d'honneur soit fermée et que les lumières dans le couloir soient éteintes. Donc ne vous étonnez pas en sortant de ce Conseil de trouver le couloir éteint et les portes fermées, ce qui vous obligera à sortir - mais c'est habituellement comme cela que vous faites - sur le côté, du côté du bureau des élus et à côté de mon cabinet. Je voulais donc vous informer de cet élément juste au moment où Pierre SAVREUX arrive. S'il avait été là, je lui aurais passé la parole pour le laisser présenter.

Je vous informe que j'ai reçu une question orale que nous évoquerons en fin de séance comme habituellement. Je vous rappelle aussi dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 7 décembre à 18h ici même.

Avant de démarrer notre séance, quelques éléments à vous communiquer, et une petite intervention de ma part.

Mesdames et Messieurs, chers amis de la paix,

*"Un jour viendra où les armes vous tomberont des mains.*

*Un jour viendra où la guerre paraîtra aussi absurde [...] entre Paris et Londres, entre Saint-Pétersbourg et Berlin, entre Vienne et Turin, qu'elle paraîtrait absurde aujourd'hui entre Rouen et Amiens.*

*Un jour viendra où l'on verra les Etats-Unis d'Amérique et les Etats-Unis d'Europe [...] se tendant la main par-dessus les mers, échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie, leurs arts, leur génie. [...] Les Français, Anglais, Belges, Allemands, Russes, Slaves, Européens, qu'avons-nous à faire pour arriver le plus tôt possible à ce grand jour ?*

*Nous aimer. Nous aimer ! [...]*

*Il y aura sur le monde un flot de lumière et qu'est-ce que toute cette lumière ? C'est la liberté. Et qu'est-ce que toute cette liberté ? C'est la paix."*

Vous aurez compris que ce ne sont pas mes paroles, mais c'est ainsi que s'exprimait Victor Hugo le 21 août 1849 au congrès des Amis de la Paix universelle à Paris. Hélas, depuis ce grand discours humaniste, les hommes n'ont cessé de se faire la guerre. Seule la création de l'Union européenne, dont les prémices se situent en 1950 avec le discours de l'Horloge de Robert Schuman, a apporté une forme d'espérance au monde et à notre continent durant ces dernières décennies.

Je n'en dirai pas plus car depuis notre dernier Conseil municipal, la division et la haine s'expriment dans une violence inouïe : tremblement de terre en Afghanistan où les talibans laissent les habitants livrés à eux-mêmes, attaque terroriste du Hamas en Israël, riposte d'Israël dans la bande de Gaza, sans compter l'Ukraine qui ne cesse de nous préoccuper, et les lâches attentats de Bruxelles et d'Arras où des innocents ont perdu la vie, dont Dominique Bernard, professeur dans un lycée de notre région des Hauts-de-France et dont les obsèques ont été célébrées aujourd'hui. C'est pourquoi nous pensons ce soir à Dominique Bernard, à sa famille, à ses élèves, mais aussi à Samuel Paty, à Agnès Lassalle, autres professeurs assassinés, ainsi qu'à tous les professeurs des écoles, aux enseignants du secondaire, aux universitaires, aux chercheurs, et à tous les agents de la communauté éducative nationale. Tout comme nous pensons à toutes les victimes civiles tombées par la faute de la division des hommes. Pour un monde de paix, œuvrons toujours plus pour l'avènement d'une société administrée par le droit, un droit soucieux du bonheur des citoyennes et citoyens et qui respecte les droits de l'homme.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.  
*(minute de silence)*

Je vous remercie. Je voudrais maintenant en votre nom à tous saluer la naissance du petit Gaston chez Madame Zoé DESBUREAUX. Elle n'est donc pas là ce soir pour des raisons familiales, et je voulais lui faire part en votre nom à toutes et à tous de toutes nos félicitations et de nos vœux de bonheur pour elle et son petit garçon. Je passe la parole à Monsieur BARA.

**M. BARA :** Chers collègues, vous avez certainement dû apprendre par la presse la démission de notre collègue Emilie THÉROUIN de ses fonctions de conseillère municipale et métropolitaine. C'est un choix personnel qui se respecte. Je précise que Madame THÉROUIN fut notre première présidente de groupe en début de mandat et, croyez-moi, ce fut une valeur sûre. Nous tenons à la remercier pour son engagement et sa participation active et essentielle au sein de notre groupe. Merci, Madame le Maire.

**MME FOURÉ** : Au-delà de nos divisions politiques, je tiens à saluer l'engagement de Madame THÉROUIN au service des habitants de cette ville, dont je ne nierai évidemment pas l'attachement qu'elle a manifesté depuis de nombreuses années.

**DONT ACTE**

#### **4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023. APPROBATION.**

**MME FOURÉ** : Ce procès-verbal vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **5 - DECISION DU MAIRE. COMPTE-RENDU.**

**MME FOURÉ** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 qui m'accorde délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 19 septembre et le 10 octobre 2023. Elles sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

**DONT ACTE**

#### **6 - DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE. COMPLEMENT.**

**MME FOURÉ** : Le code général des collectivités territoriales prévoit que le maire peut par délégation du Conseil municipal exercer un certain nombre de compétences et en rendre compte à chaque réunion obligatoire du Conseil municipal. L'article du code qui liste les délégations possibles a été modifié par la loi du 21 février 2022 et intègre désormais la possibilité d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents.

Je vous invite donc à me donner délégation dans ce domaine, étant entendu que je vous rendrai compte de ces décisions, comme le prévoient les textes, naturellement. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **7 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ASSOCIATION LOCALE. MODIFICATION.**

**MME FOURÉ** : Les membres appelés à siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ont été désignés par délibération du 10 juillet 2020.

L'Union Départementale des Associations Familiales de la Somme, qui siège au sein de cette CCSP, au titre des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, a fait savoir qu'il ne lui était plus possible d'assister aux réunions.

Je vous propose donc de désigner, pour la remplacer, l'Union des Comités de Quartier, en qualité de membre titulaire. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**8 - AMIENS ENERGIES. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME FOURÉ** : En 2017, Amiens Energies devenait délégataire du service public de chaleur de la ville d'Amiens qui vise, avec Amiens Métropole, à parvenir à l'autonomie énergétique en 2050.

Afin de continuer à répondre aux demandes croissantes de nouveaux abonnés et à la volonté de la collectivité de décarboner, la société a prévu un projet de développement ambitieux qui a pour objectif d'étendre le réseau de chaleur d'Amiens de 25 km supplémentaires, en plus des 50 km existants, et de raccorder une centaine de nouveaux abonnés. Les besoins considérés sont de 89 GWh/an de ventes additionnelles et de 60 MW de puissances souscrites supplémentaires.

Le coût total du projet est chiffré à 43,4 M€. Pour le financer, Amiens Energie doit pouvoir disposer, en plus de ses fonds propres et de la subvention annoncée de l'ADEME, d'un prêt relais déterminé pour un montant de 12 M€ sur une durée de 60 mois, avec différé d'amortissement de 36 mois au taux fixe de 3.80 %.

Je vous propose donc d'accorder une garantie de 80 % pour cet emprunt en approuvant et en autorisant la signature de la convention à intervenir. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. MERCUZOT, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER n'ont pas pris part au vote.*

**9 - EXERCICE 2023. AJUSTEMENTS BUDGETAIRES. BUDGET SUPPLEMENTAIRE.**

**MME FOURÉ** : Je passe la parole pour le point 9 et les deux points suivants à Benoît MERCUZOT. Je vous demande d'être indulgents parce qu'il a des problèmes de voix. Il va parler près du micro.

**M. MERCUZOT** : Je vais essayer d'être encore plus concis que d'habitude, pas seulement pour ne pas vous ennuyer mais parce que je sais que j'aurai des questions incisives et je dois garder quelques éléments de ma voix feutrée. Peut-être un élément, Madame le Maire, je ne sais pas si vous l'avez fait concernant la délibération précédente, pour expliquer pourquoi nous étions sortis. Les trois administrateurs qui siègent au nom de la Ville au sein d'Amiens Energies sont sortis pour éviter toute difficulté concernant un éventuel conflit d'intérêts qui pourrait être envisagé, parce qu'il s'agit d'une délibération de nature budgétaire. La loi 3DS prévoit que lorsque la Ville apporte un secours ou un soutien financier à une société, il faut non seulement que l'on ne prenne pas part au vote mais il est aussi conseillé de sortir de la salle et, de la même façon, pour les délibérations nominatives. Pour les autres délibérations, nous nous en tiendrons à une lecture plus restrictive et nous resterons dans la salle même si, le cas échéant, au moment du vote nous ne prendrons pas part au vote.

**MME FOURÉ** : C'est probablement un excès de précaution parce que si vous exercez, les uns et les autres, des responsabilités au sein d'Amiens Energies, c'est bien parce que vous êtes élus de la Ville d'Amiens, et c'est bien à ce titre-là. Donc, on peut difficilement considérer qu'il y a un conflit d'intérêts, mais c'est pour éviter tout risque de recours quel qu'il soit, toute interrogation ou interprétation de personnes qui pourraient être particulièrement pointilleuses, merci pour ces scrupules qui vous honorent.

**M. MERCUZOT** : Je vais donc vous parler du budget supplémentaire qui, comme son nom l'indique, consiste d'abord à intégrer les résultats du compte administratif 2022. Ces résultats étaient globalement équilibrés puisque l'excédent d'exploitation correspondant à 320 000 € couvrait au-delà de 320 000 € le déficit d'investissement.

Concernant le volet recettes, nous sommes amenés à augmenter les recettes telles que nous les avons initialement prévues de 4,2 millions d'Euros et j'indique tout de suite que l'équilibre de la section de fonctionnement ne sera pas sensiblement bouleversé puisque nous allons vous proposer d'augmenter les dépenses de 4,220 millions d'Euros, soit un différentiel de -160 000 €. Sur un budget global de 180 millions d'Euros en recettes de fonctionnement, c'est vraiment très marginal. Pourquoi proposons-nous d'augmenter les recettes de 4,200 millions d'Euros ? D'abord, parce que des recettes avaient été estimées avec prudence, et peut-être une trop grande prudence, mais c'est toujours le jeu au moment d'un budget primitif car l'on préfère avoir de bonnes plutôt que de mauvaises surprises, et deux points avaient donc été légèrement sous-estimés en recettes. D'une part, les recettes de la fiscalité directe, que l'on sait désormais pouvoir augmenter de 900 000 € par rapport à ce qui avait été initialement calculé. Par ailleurs, les recettes des amendes de police retrouvent, enfin, leur niveau de 2019, ce qui nous amène à réévaluer le montant de 700 000 €.

Et puis, au-delà de ces deux augmentations qui s'expliquent par la prudence avec laquelle nous avons bâti le budget primitif, il faut souligner que nous avons deux recettes ponctuelles, j'allais dire exceptionnelles ou en tout cas dont on sait qu'elles ne se renouvelleront pas l'année prochaine. Pour 1,7 million d'Euros, nous allons bénéficier d'un versement de la Caisse d'Allocations Familiales qui rentre dans un nouveau dispositif de calcul du contrat Enfance Jeunesse, ce qui nous amènera à percevoir les recettes de 2022 au titre de l'ancien dispositif, et les recettes de 2023 au titre du nouveau dispositif. Et un mécanisme un peu équivalent qui est celui d'une taxe sur l'électricité que paie chaque consommateur sur sa facture, et dont les modes de redistribution par l'Etat ont été modifiés, ce qui nous amènera une recette supplémentaire cette année, ponctuellement, de 700 000 €. Voilà pour l'augmentation des recettes.

Concernant l'augmentation des dépenses, elle s'explique très essentiellement par une augmentation de 3,150 millions d'Euros des dépenses de personnel. Vous savez, en effet, que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, le point d'indice a été augmenté de 1,5%, et que par ailleurs nous sommes amenés, mais dans une proportion nettement moindre que les années précédentes, à augmenter le budget consacré au personnel non permanent. Une fois dit cela, nous avons expliqué plus des trois-quarts de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, et cela nous conduit à constater qu'un certain nombre de dépenses de fonctionnement vont augmenter. Pour en citer deux parmi les plus significatives, à hauteur de quelques 200 000 € une subvention supplémentaire accordée au CCAS dans le cadre du Plan Pauvreté, et une augmentation de 120 000 € pour faire face à une augmentation de nos factures d'eau, mais qui tiennent plutôt à des régularisations de l'année 2022 qu'à une consommation supplémentaire de l'année 2023. Au total, la section de fonctionnement reste globalement, à 160 000 € près, dans l'équilibre qui était le sien, c'est-à-dire que nous avons un excédent de fonctionnement qui est de l'ordre de

29 millions d'Euros, ce qui nous permet d'envisager avec une vraie sérénité la section d'investissement.

Cette section d'investissement, il est proposé de la modifier de façon assez conséquente sur un point, à savoir l'augmentation de l'autorisation de programme pour la Halle au Frais, à hauteur de 2,3 millions d'Euros. En effet, la précision accrue, les études complémentaires qui ont été faites, ont permis de constater qu'un certain nombre d'équipements - je pense, par exemple, aux groupes de froid, aux chambres froides - étaient vraiment très vieux et qu'il valait mieux les changer. Par ailleurs, le projet tel qu'il a été affiné, avec Biltoki, les commerçants et nous-mêmes, aboutit à la mise en place d'un certain nombre de dispositifs à la fois techniques, par exemple sur le fait qu'il y aura un food court avec des traiteurs qui cuisineront à l'air libre et que cela va nécessiter une extraction d'air beaucoup plus importante que ce qui existe aujourd'hui, ou encore des perspectives nouvelles du bâtiment à l'extérieur pour l'ouvrir ou, en tout cas, pour qu'il offre à voir, du côté de la rue au Lin, ce qu'il se passe à l'intérieur de la halle. Tous ces éléments nous amènent à porter l'autorisation de programme à hauteur de 4,1 millions d'Euros.

Au-delà de cette augmentation d'une autorisation de programme, pour le reste il s'agit non pas de modifier des autorisations de programme, mais de modifier des crédits de paiement ou des recettes. Des crédits de paiement parce que, assez classiquement à cette période de l'année, nous ajustons les crédits de paiement par rapport à l'avancement réel des projets. Par ailleurs, nous ajustons aussi les recettes mais cette fois avec des augmentations à hauteur de 2 millions d'Euros, en fonction des recettes que nos partenaires financiers nous versent ou se sont engagés à nous verser d'ici la fin de l'année. Voilà donc une présentation des modifications apportées à la section d'investissement.

Concernant cette section d'investissement, je me permets de souligner deux choses. La première est que l'augmentation des taux d'intérêt à laquelle on assiste depuis maintenant dix-huit mois est bel et bien réelle, et pour la Ville d'Amiens elle nous amène, bien que nous ayons un stock d'emprunts à taux fixe, à avoir des intérêts en plus à payer à hauteur de plus d'un million d'Euros sur cette année 2023. Juste un élément qui, après tout, peut intéresser tout le monde, il apparaît assez probable que les taux d'intérêt vont rester aux alentours de 4, 4,5% au moins encore durant l'année 2024, et il semblerait que cette augmentation des taux d'intérêt soit là pour encore au moins un an, voire même jusqu'en 2025, ce qui ne sera pas sans conséquence sur le coût de nos emprunts par définition.

Il faut souligner que cette décision modificative nous amène à diminuer l'emprunt qui nous est autorisé pour cette année 2023 à hauteur de 14 millions d'Euros. En fait, on ne le diminue pas de 14 millions d'Euros, nous sommes autorisés désormais à emprunter jusqu'à 14 millions d'Euros là où nous étions plutôt à 17 millions d'Euros auparavant. Ce qui m'amène à rappeler, et ce sera ma conclusion juste avant de dire un mot du budget annexe "stationnement", que nous sommes budgétairement dans une situation tout à fait convenable, tout à fait correcte, qui ne présente pas de risque, pas de difficulté majeure. Par définition, il faut rester prudent, mais juste un indice : vous savez que lorsque nous avons présenté la PPI, nous avons indiqué que le stock de dettes que nous atteindrions serait de 100 millions d'Euros. Aujourd'hui, nous en sommes loin puisque nous sommes globalement à 67 millions d'Euros de dettes, ce qui correspond, si vous divisez par le nombre d'habitants, à un montant très faible d'endettement pour notre collectivité.

Tout dernier élément qui concerne le budget annexe "stationnement". Vous savez que nous lui accordons encore une subvention d'équilibre de 700 000 €, les choses se passent donc comme prévu, et ce qui est prévu, c'est bien que nos subventions d'équilibre pour ce budget annexe

"stationnement" aient disparu pour 2027. Voilà, Madame le Maire, mes chers collègues, la présentation succincte de cette décision modificative, de ce budget supplémentaire.

**MME FOURÉ** : Merci. Ces propos nous amènent à constater encore une fois que la situation budgétaire de la Ville est extrêmement saine. Qui souhaite s'exprimer sur le sujet ? Personne. Nous passons donc au vote sur le budget supplémentaire contenant les ajustements budgétaires, pour l'exercice 2023.

**ADOPTE**

Observations :

*M. PRADAT, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX (pouvoir à Mme DELATTRE), Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, Mme CHAUVEAU, ont voté contre.*

**MME FOURÉ** : Merci beaucoup, Benoît MERCUZOT, pour cette présentation qui a été extrêmement claire puisqu'elle n'a suscité aucune question.

**M. MERCUZOT** : Je remercie mes collègues d'avoir épargné ma voix mais il me reste encore un ou deux points à présenter.

#### **10 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT.**

**M. MERCUZOT** : Le point 10 est une admission en non-valeur sur le budget principal et le budget annexe parcs de stationnement. Le Trésorier du Grand Amiens et Amendes n'a pu recouvrer certaines créances rattachées au budget de la Ville d'Amiens au cours des années 2009 à 2023 soit en raison de la modicité des sommes à recouvrer, soit en raison de l'insolvabilité des débiteurs ou encore de la disparition de ces mêmes débiteurs.

Il est donc proposé d'approuver leur admission en non-valeur pour un montant total de 83 738,40 € et d'accorder une remise gracieuse, en raison du contexte sanitaire et économique, d'un montant de 3 600 € sur le budget principal, ce qui correspond à une année de redevance d'occupation du domaine public.

**MME FOURÉ** : Y a-t-il des observations ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **11 - DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS. EXERCICE 2023.**

**M. MERCUZOT** : Cette fois il s'agit de dotations et de reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants pour l'exercice 2023. La constitution de provisions pour risques et charges et pour dépréciation d'éléments d'actif est obligatoire lorsqu'il y a apparition d'un risque. La provision doit être constituée à hauteur du risque constaté lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences effectuées par le Comptable public.

C'est pourquoi je vous propose, mes chers collègues, de vous prononcer en faveur d'une dotation aux provisions pour créances douteuses, autrement dit des créances que l'on n'est pas certain de percevoir, d'un montant de :

- 429 337,01 € pour le budget principal de la Ville d'Amiens.
- 20 367,20 € pour le budget annexe parcs de stationnement.

Et la reprise sur provisions, puisque nous avons provisionné déjà l'année dernière et donc nous provisionnons moins cette année que l'année dernière, qui s'élève à :

- 446 917,76 € pour le budget principal de la Ville d'Amiens.
- 40 429,60 € pour le budget annexe parcs de stationnement.

**MME FOURÉ** : Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**12 - AMENAGEMENT DU SECTEUR PIGEONNIER. NPNRU. DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION A LA DESAFFECTATION.**

**MME VERRIER** : Ce point concerne l'aménagement du secteur Pigeonnier et le déclassement par anticipation à la désaffectation. Dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur du Pigeonnier, je vous propose de nous prononcer en faveur de la désaffectation des parcelles cadastrées CL n° 175, 212, 250, 258, 268, 278 et 282 situées rue Maurice Ravel, rue Messager, rue Couperin et avenue de la Paix.

Au vu des nécessités de l'usage du public, je vous propose d'approuver cette désaffectation avec une prise d'effet au plus tard le 26 octobre 2025. Il convient également de prononcer le déclassement par anticipation à la désaffectation de ces parcelles.

**MME FOURÉ** : Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**13 - DELEGATION EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET AIDE AUX VICTIMES. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. 2EME REPARTITION. ANNEE 2023. CONVENTIONS.**

**MME GALLIOT** : La Ville d'Amiens, au travers de l'Espace Citoyenneté, accompagne et apporte un soutien financier aux nombreux projets associatifs. Pour cette deuxième répartition de l'année 2023, je vous propose d'approuver le versement de subventions à hauteur de 32 230 € aux 14 associations qui figurent dans la présente délibération, qui œuvrent pour développer les actions dans le cadre de thématiques relevant de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les discriminations et de l'aide aux victimes de violence.

Je vous propose également d'approuver et d'autoriser la signature de conventions à intervenir avec certaines de ces associations.

**MME FOURÉ** : Y a-t-il des observations ?

**M. DESCHAMPS** : Madame le Maire, je ne vais pas faire comme Alain GEST qui est sorti pendant la présentation de ce dossier. Peut-être est-ce le hasard, mais je ne le crois pas, puisque nous avons là votre adjointe qui est absente pour présenter ce point ô combien important sur une délégation ô combien importante : les discriminations entre les femmes et les hommes, l'égalité

entre les femmes et les hommes. Votre adjointe était absente lors de la commission, nous n'avons pas pu poser des questions sur des points très importants. Madame GALLIOT, que je remercie, qui est toujours présente, a fait de son mieux pour y répondre, mais nous n'avons pas pu rentrer dans le fond des sujets. Nous avons reçu les dossiers par écrit, ils sont faits comme ils sont faits, mais une impossibilité nous a été donnée de poser des questions, de rentrer dans les sujets. Moi, je vous demande, Madame le Maire, de bien vouloir reporter ce point au Conseil municipal suivant afin que votre adjointe puisse nous le présenter en détail et en commission, et ensuite lors de la délibération du Conseil municipal. Je vous remercie.

**MME FOURÉ :** Monsieur DESCHAMPS, je vais vous répondre très simplement, ce dossier est suivi de bout en bout par Madame GALLIOT, et elle va pouvoir vous répondre elle-même. Vous connaissez le mode de fonctionnement d'une mairie, il y a des adjoints et il y a des conseillers délégués. Et normalement, dans la plupart des cas d'ailleurs, les conseillers délégués ont une certaine autonomie dans les dossiers. Après, chaque adjoint s'organise comme il l'entend avec son ou ses délégué(s) mais entre Nedjma BEN MOKHTAR et Claudine GALLIOT, il a été convenu entre elles depuis bien longtemps que Claudine GALLIOT suivait un certain nombre de dossiers, dont celui-là. Je vais d'ailleurs lui laisser le préciser. Par conséquent, quand bien même Nedjma BEN MOKHTAR aurait été présente - elle va arriver en cours de Conseil -, elle aurait laissé Claudine GALLIOT présenter le dossier et répondre à toutes vos questions. Donc si Claudine GALLIOT était présente à la commission, comme vous le notez, nul doute qu'elle était totalement en mesure de répondre à vos questions et je pense que les fonctions qu'elle a occupées, puisque dans le passé elle a été maire de sa commune, lui permettent de répondre parfaitement aux questions que n'importe quel de nos collègues peut poser. Et si je peux me permettre ce petit trait d'humour, quand on parle d'égalité femmes/hommes, je pense qu'il est un peu malvenu d'imaginer qu'une femme de notre équipe ne soit pas en mesure de répondre aux questions des élus qui sont présents dans la salle. Donc évidemment, nous allons présenter cette délibération et la voter, mais si vous avez des questions à poser, soit elles sont relativement brèves et vous les posez maintenant et Madame GALLIOT y répond, soit elles sont plus longues et à ce moment-là, nous vous apporterons les réponses ultérieurement.

**M. DESCHAMPS :** Dans ces conditions, nous ne participerons pas au vote.

**MME FOURÉ :** Claudine GALLIOT veut peut-être ajouter quelque chose.

**MME GALLIOT :** Ce sont des associations que nous recevons en fin d'année pour les projets qu'elles portent pour l'année suivante. Avec le directeur de la mission, nous avons reçu toutes les associations, nous avons reçu 40 associations qui nous ont proposé des projets entrant dans les axes de la délégation. Nous avons donc favorisé l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre les discriminations, prévenir et accompagner les victimes de violence. Les dossiers sont instruits et nous sommes très vigilants à ce que les dossiers soient bien construits, que nous y trouvions les bilans financiers, les bilans d'activité, les bilans prévisionnels. Nous acceptons ces associations qui œuvrent vraiment pour les thématiques qui relèvent de notre délégation.

**MME FOURÉ :** Il est difficile pour Claudine GALLIOT de répondre si vous ne précisez pas sur quels sujets portent vos interrogations, mais elle se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

**MME BRUNEL :** Je vous remercie, Madame le Maire. Je vous indique que je m'abstiendrai sur le vote du point 13 tout simplement parce que je ne cautionne pas la subvention au théâtre

Andronicus, et ce pour conviction personnelle. Je souligne que je ne vote pas contre pour ne pas pénaliser, bien sûr, le versement des autres subventions. Je vous remercie.

**MMEFOURÉ :** Peut-être que Claudine GALLIOT veut ajouter quelque chose sur cette subvention au théâtre Andronicus. Nous ne rentrons pas dans les détails, nous passons au vote directement. Je suggère à Anne-Sophie BRUNEL de se rapprocher de Claudine GALLIOT après le Conseil municipal pour lui expliquer quelles sont ses réserves.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, Mme CHAUVÉAU n'ont pas pris part au vote.*

*M. GEST (pouvoir de Mme DELÉTRÉ), Mme DEVÈZE, étaient absents de la salle lors du vote et n'ont pas pris part au vote.*

*Mme BRUNEL s'est abstenue.*

#### **14 - ASSOCIATION SOS PAPA NORD PICARDIE. PERMANENCES ESPACE CITOYENNETE. CONVENTION.**

**MME GALLIOT :** Dans le cadre du soutien qu'apporte la Ville d'Amiens aux nombreux projets associatifs, je vous propose, pour l'année 2023, de répondre favorablement à la demande de l'Association SOS Papa Nord Picardie qui souhaite bénéficier de la mise à disposition d'un des bureaux de l'Espace Citoyenneté, situé Espace Dewailly, afin d'y tenir une permanence d'accueil et d'écoute des usagers. Je vous propose également d'approuver la convention à intervenir avec l'association.

**MME FOURÉ :** Y a-t-il des observations ?

**M. DÉCAVÉ :** Une simple explication de vote, Madame le Maire. En regardant un petit peu cette délibération et l'association dont il est question, si on se réfère à un certain nombre d'écrits des fondateurs de cette association, empreints de misogynie, voire de complotisme sur un certain nombre de sujets, nous serions amenés à voter contre. Aujourd'hui, il se trouve que cette association exerce déjà des permanences, elle prétend avoir évolué depuis sa création, elle est par ailleurs membre de l'Union nationale des Associations Familiales, donc nous en prenons acte. Le fait qu'elle intègre l'Espace Citoyenneté, à notre sens, engage aussi la collectivité sur les discours qui vont y être tenus. Il y a une forme de vigilance à avoir. Ce n'est pas la seule association qui défend les droits du père, sous couvert d'égalité et de défense des droits des pères, il nous semble qu'il y a des choses à mesurer dans le discours de cette association. Nous aurons une préférence pour la notion d'intérêt supérieur de l'enfant dans la situation de séparation. Et puis il y a quand même un petit risque, s'il n'y a pas de positionnement clair, à nourrir de la main droite ce que l'on combat de la main gauche, puisque ces discours sont quand même empreints d'une forme de violence sur le rapport hommes/femmes. Il nous semble que pour l'égalité, il faille s'en prendre aussi à la structuration patriarcale de la société. Ce n'est pas du tout la ligne de cette association. Merci.

**MME FOURÉ :** Merci de nous alerter sur ce point qui ne nous serait probablement pas apparu si cette proposition de délibération ne vous avait pas été soumise. Nous y serons donc particulièrement attentifs.

**M. DESCHAMPS :** Nous avons les mêmes réserves.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**Observations :

*M. PRADAT, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, Mme CHAUVEAU, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX (pouvoir à Mme DELATTRE) et Mme DELATTRE se sont abstenus.*

**MME FOURÉ :** Quoi qu'il en soit, nous demanderons effectivement à notre service d'être particulièrement attentif aux messages qui passent. Je crois que la convention est prise pour un an. Donc, si l'on se rend compte que des choses ne sont pas correctes, nous mettrons fin à cette occupation puisque, comme vous le dites justement, c'est dans l'Espace Citoyenneté que cela se passe et nous sommes, en effet, garants du bon fonctionnement de cette association et de la qualité de services qu'elle rend aux habitants.

Je passe la parole à Richard RIFFIOD pour le point suivant car Nathalie LAVALLARD a beau être là, Richard RIFFIOD est son conseiller délégué au stationnement et c'est donc lui qui présente le dossier "stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite. Création d'un abonnement gratuit".

**15 - STATIONNEMENT RESERVE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE. CREATION D'UN ABONNEMENT GRATUIT. REGLEMENT.**

**M. RIFFIOD :** Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, et dans l'objectif de réduire le nombre de verbalisations et permettre l'utilisation du véhicule LAPI en mode semi-automatique, je vous propose de valider la création d'un abonnement gratuit de stationnement réservé aux Personnes à Mobilité Réduite détentrices de la carte CMI "stationnement pour personnes handicapées". Je vous demande également d'approuver le règlement de distribution de ces abonnements.

**MME FOURÉ :** Merci. Y a-t-il des observations ?

**M. DESCHAMPS :** Evidemment, nous allons voter pour cette délibération qui va tout à fait dans le bon sens car nous avons aussi reçu des remarques de personnes confrontées à ce problème. Nous voulions vous proposer dans la même veine, et puisque vous allez modifier le règlement, d'offrir aussi la gratuité de l'abonnement aux possesseurs d'un véhicule électrique. Vous ne nous parlez jamais des possesseurs de véhicules électriques. On a envie de faire en sorte que de plus en plus de personnes roulent en véhicule électrique à Amiens. Cela fait trois ans que vous êtes élue, à chaque fois vous nous dites : un jour on vous présentera un dossier, et il n'y a rien du tout. C'est peut-être le moment d'y aller pour accélérer l'acquisition de ces véhicules par les Amiénois. Par ailleurs, une autre remarque faite par ces personnes est qu'elles n'ont pas les moyens de recharger leur voiture sur le domaine public amiénois. Là encore, nous aimerions savoir si un plan de déploiement et d'installation de bornes électriques est prévu dans des temps assez rapides. Merci.

**MME FOURÉ :** Je vais demander à Nathalie LAVALLARD de répondre sur la première partie de la question. La seconde n'est pas directement liée à la délibération, encore qu'un plan a été déployé et qui a d'ailleurs fait l'objet de délibérations tant à la Ville qu'à la Métropole, donc les choses sont claires.

**MME LAVALLARD :** Merci. Oui, effectivement, nous avons aussi réfléchi à cela, c'est une idée qui pourrait être bien, mais ce peut être aussi une mauvaise idée. On essaie de réduire la voiture et si l'on commence à faire de la gratuité à une voiture électrique, et on sait que le parc de véhicules électriques augmente, cela va être compliqué. Nous sommes donc encore en réflexion : est-ce que l'on met en place des créneaux horaires pour eux, mais logistiquement parlant c'est un peu difficile à gérer. Pour l'instant, je pense que ce n'est pas opportun. Concernant les bornes électriques, nous vous avons présenté une société qui avait remporté l'appel à manifestation d'intérêt et qui va déployer des bornes, mais pour l'instant c'est en consultation, au stade des secteurs pour voir les emplacements de déploiement.

**MME FOURÉ :** Merci. J'ajoute que le stationnement gratuit des véhicules électriques se conçoit au tout début du lancement de l'électrification du patrimoine des véhicules, mais une fois que l'on est lancé et qu'il y a déjà beaucoup d'aides de l'Etat pour passer à l'électrification, est-ce bien opportun ? On se pose vraiment la question. Il faut avouer que nous ne sommes pas vraiment convaincus par l'intérêt de la gratuité, outre les arguments parfaitement justifiés donnés par Nathalie LAVALLARD.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**16 - CHAMBRE SYNDICALE DES COMMERÇANTS NON-SEDENTAIRES. SUBVENTION. ANNEE 2023.  
CONVENTION.**

**MME LAVALLARD :** C'est la traditionnelle subvention pour la Chambre Syndicale des Commerçants non-sédentaires de la Somme, qui est la seule organisation de défense professionnelle des commerçants non-sédentaires présente et active dans notre département. Elle est le principal interlocuteur représentatif reconnu par les mairies et autres administrations. Afin de promouvoir les marchés de plein vent sur le territoire communal commercial, je vous propose de la soutenir en lui allouant une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'année 2023.

Je vous propose également d'approuver la convention relative à l'opération et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

**MME FOURÉ :** Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**17 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2024.**

**MME LAVALLARD :** Toujours dans la tradition, il s'agit des dérogations au repos dominical. Au titre de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, je vous propose d'approuver une dérogation au repos dominical pour 8 dimanches - cela varie toujours entre 7 et 8 dimanches selon le nombre de dimanches du mois de décembre - pour le secteur du commerce de détail. Il y aurait traditionnellement les 2 premiers dimanches des soldes d'hiver et des soldes d'été, et durant la période du marché de Noël, donc à partir du 24 novembre, et le mois de décembre comptant 5 dimanches, nous arrivons au nombre de 8. Pour le secteur automobile, les dimanches sont associés aux journées portes ouvertes nationales qui ont lieu le 14 janvier, le 17 mars, le 16 juin et le 15 septembre.

**MME FOURÉ :** Y a-t-il des observations ? Monsieur VOULMINOT.

**M. VOULMINOT** : Bonsoir à toutes et à tous. Si on suit vos arguments, qui ont été développés notamment en commission, les salariés se plaisent à être employés le dimanche sur la base du volontariat, et cela leur permet de gagner plus à la fin du mois. En réalité, il ne s'agit pas pour de nombreux salariés de travailler plus pour gagner plus, mais tout simplement de travailler pour avoir un salaire, et parfois petit. A cela rien de plus normal si ce n'est que les pressions faites sur les salariés, qui veulent vivre ou vivre mieux, les obligent à travailler le dimanche dans un grand nombre de secteurs d'activité, et en particulier le commerce. Alors, si c'est cela le volontariat, nous pouvons penser que d'ici peu le dimanche sera un jour comme les autres désormais, et de ce fait ne sera plus majoré. La volonté du gouvernement et du patronat vise à remodeler la société pour répondre à leurs intérêts. La période que nous vivons actuellement devrait pourtant mettre en évidence que de vouloir tout baser sur la rentabilité financière a ses limites. Le repos dominical est et doit rester un repère collectif dans la société, il permet de structurer une société socialement, économiquement et écologiquement. S'il est nécessaire de permettre à chacun d'avoir des loisirs, de se cultiver, de voyager le dimanche, cela ne doit pas servir de prétexte à étendre le travail le dimanche à l'ensemble des autres secteurs. Le travail dominical reste incontournable pour la santé, la restauration, les transports, les activités sportives, culturelles, certaines industries pour des raisons techniques, ou encore certains commerces.

La loi en déterminait déjà un certain nombre, mais pour nous, aucune raison économique et sociale ne justifie un élargissement des dérogations déjà nombreuses sur le travail du dimanche. Pour nous, inscrire le droit du repos dominical comme un élément constituant de la vie au travail et du vivre ensemble est l'angle par lequel la question devrait être abordée. Par cette délibération, nous constatons plutôt que vous contribuez à restreindre l'accès à ce droit. Nous voterons contre.

**M. THÉVENIAUD** : C'est un vieux débat et un vieux sujet s'agissant du repos dominical. De 3 dimanches, nous sommes passés à 5, et je crois que l'on peut maintenant aller jusqu'à 11 ou 12, de mémoire. Alors, pendant les émeutes, on a mis le doigt sur le problème des enfants livrés à eux-mêmes, des enfants de familles monoparentales. Beaucoup de femmes travaillent dans le secteur du commerce, donc le dimanche. Je voudrais savoir si la Ville accompagne ces salariées, par exemple, pour l'accueil petite enfance. Imaginez une femme seule avec des enfants, les enfants vont être livrés à eux-mêmes et on a vu les dégâts que cela peut causer quelquefois.

Deuxième question, les années précédentes, les organisations syndicales de salariés, d'employeurs et les représentants des commerçants étaient consultés. Est-ce que cela a été renouvelé cette année et quelle est la position des organisations syndicales de salariés, patronat, etc. ? Troisième point, la concurrence déloyale. J'ai vu l'année dernière certaines villes, dont la deuxième du département Abbeville, ouvrir 12 dimanches. Vous n'êtes pas ouverts à Amiens, des consommateurs vont se rendre dans d'autres villes. Y a-t-il eu une concertation avec les maires d'autres villes du département ? Sachant que le maire d'Abbeville est à l'UDI comme vous, Madame le Maire, il est facile de se concerter pour trouver un accord afin d'éviter la concurrence déloyale, comme nous l'avons fait au niveau d'Amiens Métropole. Je me souviens qu'au début, puisque c'est de la compétence des municipalités, Amiens disait 5 dimanches et Longueau disait plus. Nous avons trouvé un accord au niveau d'Amiens Métropole, et c'est très bien, pour éviter une concurrence déloyale entre communes au sein de notre métropole, et il serait donc bien d'élargir ce dialogue et cette concertation avec d'autres villes du département. Merci.

**MME FOURÉ** : Je pense que le débat a déjà eu lieu à plusieurs reprises ici. Je comprends que l'on puisse être d'accord ou pas d'accord, que l'on soit pour 12 dimanches, pour 52 ou pour 0, tout s'explique, tout peut se comprendre. Il me semble que nous sommes assez raisonnables en retenant 8 dimanches, et j'ajoute que ce n'est pas une obligation pour les commerçants, mais c'est une possibilité pour eux et bon nombre d'entre eux ne saisissent pas cette opportunité. Après, libre à chacun, nous sommes dans un pays de liberté et nous nous en réjouissons.

**M. THÉVENIAUD** : Madame le Maire, vous me permettez, j'ai posé tout de même deux questions. Est-ce que les organisations syndicales ont été réunies et consultées comme les années précédentes ? C'est Renaud DESCHAMPS qui avait mis cela en place à l'époque d'ailleurs, si ma mémoire est bonne. Et si c'est le cas, quelle était la position des organisations syndicales ? C'est une question, ce n'est pas un débat.

**MME FOURÉ** : Mais la réponse est la même chaque année. Oui, bien sûr, les organisations syndicales se sont réunies et elles s'expriment librement. Certaines sont pour, d'autres non.

**MME LAVALLARD** : Je vais même aller plus loin. Il y a eu la réunion, comme d'habitude, avec les organisations syndicales, avec les plus gros commerçants, ils étaient tous autour de la table, et les unions syndicales étaient aux abonnés absents et ne nous ont pas répondu.

**ADOPTE**

Observations :

*M. THÉVENIAUD, M. PRADAT, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. BARA, Mme DESBUREAUX (pouvoir à Mme DELATTRE), Mme DELATTRE, M. BAÏS et Mme NOUAOUR ont voté contre.*

**18 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 561 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 1-27 RUE PIERRE ET MAURICE GARET, 2 -38 RUE LEO LAGRANGE, 30-32 RUE CHURCHILL, 31-33 RUE RENE COTY ET 1-11 RUE DR SCHWEITZER. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**MME RODINGER** : Je vous propose de verser une participation financière d'un montant de 1.122.000 € à l'AMSOM Habitat afin de concourir au financement de l'opération de réhabilitation de 561 logements locatifs sociaux situés résidence Rainneville au quartier nord.

Le montant global des travaux s'élève à 20.841.892 € TTC, soit 37 151 € par logement. Ces travaux visent à améliorer la performance thermique des immeubles et à diminuer les émissions de gaz. Sont incluses dans cette opération l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments avec, notamment, un traitement esthétique, l'intégration du solaire photovoltaïque et l'ajout d'éléments de confort, ainsi que l'amélioration de l'intérieur des logements (électricité, plancher, ventilation, chauffage) et des parties communes (locaux pour vélos, locaux gardiens, locaux personnel en charge des espaces verts, etc.).

A noter que cette opération a fait l'objet d'une concertation avec les habitants par questionnaire et lors de deux matinées de rencontre en pied d'immeuble. Les travaux ont démarré le 18 novembre 2021.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

**MME FOURÉ** : Y a-t-il des observations ?

**M. DESCHAMPS** : Nous vous faisons régulièrement des remarques sur les projets architecturaux que vous nous présentez et que soit nous subventionnons, soit nous couvrons. Nous avons là un projet très beau esthétiquement, c'est réussi, cela change un peu de tout ce qui est régulièrement présenté et qui a tendance à être un peu fade. Il n'y a pas de liberté de blâmer sans éloges flatteurs, donc je voulais vous le dire.

**MME FOURÉ** : Et même de la littérature, on aura tout entendu, c'est bien. Ce n'est pas la première fois qu'AMSOM Habitat réalise de beaux projets. AMSOM Habitat réhabilite de très nombreux logements. On en voit le bout - je parle sous le contrôle de Véronique CLECH, qui est la Présidente. Et notamment sur un autre secteur que je connais bien, Marivaux, la rénovation a eu lieu depuis un certain temps et elle transforme de manière très substantielle tant l'aspect extérieur que l'intérieur des logements. J'en profite pour saluer le travail remarquable qui est fait par la Présidente, le Directeur et toute l'équipe d'AMSOM Habitat, car on voit bien le travail réalisé qui est perçu par les habitants car il est rare aujourd'hui d'entendre des locataires d'AMSOM Habitat se plaindre de leur logement. Je constate, y compris dans l'opposition, des signes très clairs qui approuvent ce que je dis. Je tenais vraiment à féliciter toutes les équipes d'AMSOM Habitat.

**MME CLECH** : Pour compléter, la subvention porte sur la réhabilitation elle-même, donc sur les 20 millions d'Euros, sachant que le projet total de Rainneville est de 26 M€.

**MME FOURÉ** : Merci de cette précision utile.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**19 - SIP. RUE SAGEBIEN. REHABILITATION DE 2 LOGEMENTS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME RODINGER** : Je vous propose d'accorder la garantie de la Ville à la SIP pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 94 253,34 € destiné à financer la réhabilitation de 2 logements situés rue Sagebien, d'approuver la convention y afférent et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURÉ** : Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**20 - UDAUS 80. CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LA MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD. AVENANT N°3.**

**MME RODINGER** : La prorogation d'un an supplémentaire par l'Etat de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord, avec des crédits spécifiques dédiés, rend possible la prorogation sur la même durée de la convention conclue initialement pour deux années avec l'UDAUS 80 en avril 2019 et prorogée depuis à deux reprises pour un an.

Pour cette dernière année de l'AMI, l'objectif est de permettre à l'UDAUS 80 d'assurer pleinement et de façon pérenne le rôle de plateforme d'orientation vers le logement afin de l'inclure dans ses missions SIAO historiques. Ce rôle serait confié à un chargé de mission qui

remplacerait le travailleur social dédié. Les crédits correspondants, à hauteur de 65 000 €, ont été sollicités auprès de l'Etat dans le cadre de l'AMI, et ont été obtenus.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature d'un avenant à la convention initiale fixant les modalités du versement de cette subvention pour l'année 2023.

Pour information, au 31 décembre 2022, 383 ménages à la rue ou sans logement se sont vus proposer une solution de logement pérenne.

**MME FOURÉ** : Merci à Florence RODINGER pour cette présentation. Je pense que c'est un dossier extrêmement important. Je vous rappelle qu'il y a quelques années l'Etat avait lancé un appel à manifestation d'intérêt pour proposer aux communes d'expérimenter ce dispositif qui existe dans un pays nordique et qui avait produit des résultats très intéressants. La Ville d'Amiens s'est donc portée candidate et le résultat est là : 386 personnes ou familles sont passées par ce dispositif et sont sorties.

**MME RODINGER** : Oui, 383 ménages. Et là, il y a une expérimentation sur 5 grands marginaux.

**MME FOURÉ** : J'en profite aussi pour saluer le travail remarquable réalisé par l'UDAUS, ils ont un savoir-faire qui n'est plus à démontrer, mais il est utile que les personnes qui sont à la rue, parfois depuis longtemps, soient accompagnées vers un logement pérenne. On ne peut pas imaginer leur proposer un logement durable sans un véritable accompagnement social permettant de les épauler.

**M. DESCHAMPS** : Je souhaite aussi saluer l'action de l'UDAUS qui fait un travail important, tout comme d'autres associations, ou des bénévoles, des maraudes etc. Cependant, vous l'aurez remarqué, depuis... j'allais dire quelques années, mais j'ai plutôt envie de dire quelques mois, nous constatons, notamment dans le centre-ville, un nombre grandissant de personnes qui dorment dans la rue. C'est assez préoccupant. Vous avez forcément beaucoup plus d'informations que moi sur ce sujet. Cependant, j'ai aussi des remontées qui me sont faites, je le constate moi-même, et leur misère fait, évidemment, de la peine, nous attriste, nous pose question, ne fait pas plaisir à voir, mais on ne peut pas cacher le problème sous le tapis. Au-delà des problèmes que ces personnes rencontrent, et d'ailleurs la plupart d'entre elles ont été approchées pour être aidées par de nombreuses associations, elles refusent toute aide. Elles refusent d'être accompagnées, d'être logées, d'avoir accès à des douches, d'avoir accès à du logement d'urgence. Cela a une conséquence indirecte, qui est moins visible et qui, pourtant, nous remonte, à vous aussi j'imagine, c'est l'image que cela donne de notre centre-ville. Ce n'est pas un gros mot de dire que cela donne une mauvaise image, ce n'est pas être anti-pauvre, ce n'est pas être anti-SDF, c'est une vraie préoccupation partagée par les habitants qui vivent dans le centre-ville, par les commerçants aussi car cela a un impact sur la fréquentation de leurs commerces, ils nous le disent, car ils ont de plus en plus de clients qu'ils avaient l'habitude de voir et qui ne viennent plus parce qu'ils en ont marre d'être à une terrasse de café et d'avoir tout le temps, cinq fois, six fois, sept fois par déjeuner, quelqu'un qui vient faire la manche, ou de devoir slalomer entre des matelas, des cartons, etc.

Je sais que le problème est hyper compliqué à gérer, très compliqué parce que l'on touche à l'humain, à la pauvreté, mais on ne peut pas repousser ce problème indéfiniment. J'aimerais vous poser la question à vous, à votre équipe, à votre adjointe en charge du commerce, peut-être à Nathalie LE CLERCQ aussi pour le centre-ville, mais surtout à vous, Madame le Maire : où en êtes-vous dans la prise en charge de cette pauvreté en centre-ville, que comptez-vous

faire, avec qui, comment, quels sont les objectifs que vous vous êtes donnés ? Je vous remercie.

**MME FOURÉ :** Je n'ai pas voulu vous interrompre, même si la question que vous posez n'a qu'un lien incident avec la délibération proposée. La réponse vous sera apportée lors de la question orale posée tout à l'heure par le groupe Amiens C'est l'tien et qui porte sur ce sujet précisément. Je souhaitais ajouter également que je constate que vous n'avez peut-être pas lu l'article du Courrier Picard sur la fréquentation du centre-ville. Je vous invite à le lire. Je ne vous ai pas donné la parole, Monsieur DESCHAMPS, je vous la redonnerai si vous me la demandez, mais chacun son tour. Monsieur THÉVENIAUD.

**M. THÉVENIAUD :** Oui, merci, Madame le Maire. Sans polémique, nous avons beaucoup débattu en commission sociale - les commissions servent à cela, à débattre sur le fond des dossiers - du problème des sans domicile fixe qui est assez complexe, nous le savons tous. Ces personnes ont des parcours différents, certaines ont eu des accidents de la vie, des drames, certaines des addictions. C'est donc assez complexe, on touche à l'humain, c'est difficile, et je n'aime pas polémiquer sur ce sujet. Mais par contre, nous avons abordé - ce n'est pas lié à la délibération mais indirectement, et nous l'abordions déjà il y a huit ans, Madame FOURÉ, quand j'étais conseiller délégué aux affaires sociales - l'accueil des sans domicile fixe ayant un chien. Ces personnes sont souvent isolées, ont besoin de chaleur et pour elles un animal, c'est très important. Et certaines aujourd'hui refusent d'aller dans des accueils d'urgence parce que les chiens ne sont pas admis. Je sais que vous avez mis en place un dispositif, qui sera bientôt présenté, sur la cause animale, et je pense qu'il faudrait y intégrer l'accueil des SDF qui ont un chien. Et je le répète, cela fait huit ans de réflexion, il serait donc peut-être temps d'agir.

Après, je serai très court parce qu'une question est posée par un groupe, c'est intervenu en commission sociale. En dehors des polémiques politiques et de nos sensibilités politiques, nous sommes des hommes et des femmes, des humains, et je ne tolère pas qu'à notre époque on laisse des enfants dormir dans la rue. Je suis tout à fait d'accord avec votre question, et c'était une de mes interventions en commission sociale. Ce sont des demandeurs d'asile qui ont été déboutés, mais on n'a pas le droit de laisser dormir des enfants dans la rue, même quand les parents sont déboutés de leur demande de droit d'asile. Je ne vais pas développer plus, mais je tenais à le dire aujourd'hui, puisqu'une question est posée en fin de séance. Merci.

**MME FOURÉ :** Je n'ai pas voulu davantage vous couper la parole, Monsieur THÉVENIAUD, que je ne l'ai fait avec Monsieur DESCHAMPS, mais effectivement, j'aurais pu vous dire à l'un comme à l'autre que ce n'était pas l'objet de la délibération, en tout cas pas directement, et qu'effectivement le sujet serait abordé en fin de séance.

**M. DESCHAMPS :** Un rebond rapide. Vous me demandez si j'ai lu l'article du Courrier Picard sur l'ADUGA. Oui, car le seul moyen bien souvent que nous avons de nous renseigner sur des sujets, c'est le Courrier Picard parce que vous ne nous faites pas part de bon nombre d'informations. Je tiens quand même à rappeler, c'est vous qui me parlez de l'ADUGA. Le président de l'ADUGA, il est en face de moi, c'est Pascal RIFFLART, c'est un de vos conseillers municipaux. On se doute bien que les conclusions menées dans la presse et évoquées dans le Courrier Picard par un de vos conseillers municipaux de la majorité sont positives. Mais si vous demandez aux commerçants et aux badauds du centre-ville ce qu'ils pensent du déclassement de notre cœur de ville, vous n'aurez pas les mêmes conclusions que l'ADUGA. Alors, je ne remets pas en cause le travail scientifique qui a été mené par une chargée d'étude de l'ADUGA,

c'est un travail scientifique, les résultats sont ce qu'ils sont, mais les résultats et la perception, ce sont deux choses différentes. Allez voir les commerçants, demandez-leur si leur chiffre d'affaires, si les paniers moyens sont les mêmes, et vous n'aurez pas les mêmes réponses que les conclusions de l'ADUGA.

Par ailleurs, je profite de la présence du Président pour lui demander de nous fournir ce rapport. J'ai essayé de l'obtenir, mais on me dit qu'il n'est pas encore accessible. J'ai hâte de pouvoir lire ce rapport de l'ADUGA.

**MME FOURÉ** : Sauf erreur de ma part, il est sur le site.

**M. DESCHAMPS** : Non, je ne pense pas.

**MME FOURÉ** : C'est moi qui ai la parole, excusez-moi de présider encore cette séance. En fait, vous dites une chose et son contraire, puisque vous dites que c'est une étude scientifique et ensuite vous la contestez. Comprenne qui pourra. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir. Effectivement, c'est un sujet important que celui du commerce du centre-ville, et c'est bien la raison pour laquelle nous nous y sommes attachés, la raison pour laquelle nous avons eu des rencontres avec les commerçants, dont j'aurai l'occasion de vous reparler. Je vous propose de passer au vote sur la délibération car nous sommes très éloignés maintenant du sujet qui porte, je vous le rappelle, sur une expérimentation que nous avons souhaité faire pour améliorer le sort des personnes sans domicile fixe, et on est là vraiment au cœur du sujet que plusieurs d'entre vous ont abordé.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**21 - SOLARISATION DES GRANDES TOITURES. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SUR LES PATRIMOINES. DESIGNATION DU DEVELOPPEUR LAUREAT.**

**MME RODINGER** : La ville d'Amiens et Amiens Métropole ont approuvé en 2019 leur feuille de route vers l'autonomie énergétique en 2050 qui prévoit une forte part d'énergie solaire dans la fourniture d'électricité (500 GWh). Les toitures du patrimoine bâti d'Amiens Métropole et de la Ville d'Amiens offrent un potentiel important pour le développement de centrales solaires photovoltaïques. Ainsi, après un travail de recherche, 67 toitures ont été identifiées pour l'installation de panneaux solaires. C'est pourquoi la Ville d'Amiens et Amiens Métropole se sont engagées dans une procédure commune d'élaboration d'un AMI en avril 2022 afin de choisir un développeur d'installations solaires photovoltaïques.

Suite à la publicité parue sur la plateforme des marchés publics d'Amiens Métropole, et après analyse des offres, je vous propose de retenir le groupement SEM Energies Hauts-de-France / SEM Somme Energies / SUNELIS / KDE ENERGY pour le développement des installations solaires sur les toitures du patrimoine bâti d'Amiens Métropole et de la Ville d'Amiens.

A compter du choix du lauréat de l'AMI, une période de 24 à 36 mois sera nécessaire pour la phase de développement permettant d'étudier techniquement la solarisation de l'ensemble des toitures qui sera formalisée par convention d'occupation temporaire. Ensuite, chaque toiture dont la solarisation aura été validée fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire individuelle d'une durée de 30 ans. Enfin, je vous propose de ne pas attendre la fin des 36 mois pour la concrétisation opérationnelle et de suggérer au développeur retenu de réaliser une première toiture en 2024 qui sera une vitrine du projet.

**MME FOURÉ :** Merci, c'est une délibération importante parce que nous avons pris l'engagement d'aller vers l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, mais encore faut-il que nous montrions l'exemple, et cette délibération avec celles passées aujourd'hui et à d'autres occasions sur le réseau de chaleur et sur les ombrières nous permettent d'aller dans ce sens. Y a-t-il des observations ?

**M. DESCHAMPS :** Vous êtes-vous posé la question de l'opportunité de devenir actionnaire de cette SEM ?

**M. PRADAT :** Bonsoir. Oui, c'est une bonne question. C'est d'ailleurs une question que nous avons évoquée à propos de la ferme Vauvoix. Vous êtes rentrée dans le capital de la société d'énergie la Ferme Vauvoix. Sur l'AMI telle qu'il avait été présenté, nous nous étions abstenus car sur la Ferme Vauvoix, le développeur est quand même Total Energies qui, quelque part, verdit ses actifs qu'il acquiert par de l'extraction fossile par ailleurs. Donc, on peut faire mieux. Vous aviez dit au moment de passer cet AMI qu'il y avait un retard pour atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, qu'il fallait aller vite et que l'on serait surpris de voir qui allait répondre à cet AMI. Eh bien, oui, en tout cas notre vote a évolué, nous voterons pour, même si nous aurions préféré effectivement qu'il y ait aussi un investissement de la collectivité dans la société de projet, sous forme de SEMOP ou autre.

La question de Renaud DESCHAMPS, nous nous la posons aussi : avez-vous prévu de rentrer ou dans la SEM Energies Hauts-de-France ou dans la SEM Somme Energies ? En tout cas, deux points nous font changer de vote. D'une part, l'investissement est quand même fait par des organismes mixtes avec de l'investissement public et donc des rendements aussi publics. C'est aussi une bonne redevance qui sera versée à la Ville d'Amiens. Le deuxième élément, c'est le financement participatif qui est quand même assez conséquent sur le projet où 54 toitures sont ouvertes à des prêteurs sur les 67. Ce sont des choses qui marchent, car parfois on met tous de l'argent dans les banques sur des trucs de développement durable et on ne sait pas ce qu'il y a derrière et puis en fait on se rend compte qu'une part est versée à des projets d'énergies fossiles. Des documentaires ont été diffusés à la télé à ce sujet. Quand on prête à ce type de projet, la Ferme Vauvoix ce sont 150 prêteurs, donc ça fonctionne. Ces deux éléments, le fait d'avoir de l'investissement public qui sera fait ici et du financement participatif, nous font changer de vote. Comme dirait l'autre, l'énergie est notre avenir, économisons-la, mais l'argent public aussi.

**M. MERCUZOT :** Une précision de nature technique. Le groupement qui répond effectivement comprend deux SEM, et puis deux autres sociétés, un groupement d'études et un installateur. En fait, ils se proposent de créer non pas une SEM mais une SAS. Et la question qui pourrait se poser, et c'est d'ailleurs présenté dans le rapport, c'est de savoir si nous rentrerons ou non dans le capital, non pas d'une SEM mais dans le cadre d'une SAS puisque la loi nous autorise de rentrer dans le capital de SAS qui produisent des énergies renouvelables. Dernier élément par rapport au financement participatif, évidemment que c'est intéressant, mais en même temps, et un article récent dans la presse locale l'indiquait assez clairement, si les personnes qui en ont les moyens viennent sur ces financements participatifs, ce n'est pas tant par conviction, c'est bien plus parce que c'est rentable. J'aimerais bien que l'on change un peu la donne. C'est bien de vouloir être un citoyen engagé, engageons-nous aussi sur une rentabilité pourquoi pas un peu détériorée par rapport à ce que des banques traditionnelles peuvent proposer.

**MME FOURÉ :** Monsieur PRADAT.

**M. PRADAT** : Oui, c'est tout à fait vrai. J'étais étonné justement, j'ai regardé les chiffres, une rentabilité d'investissement à plus de 6% sur la Ferme Vauvoix, c'est vrai que c'est quand même plus que ce que l'on a généralement dans nos Livrets A. La question que je me posais, excusez-moi je n'ai pas pu la poser en commission parce que j'étais absent sur la commission Ville qui a traité le sujet, c'est quelle est la part - j'imagine qu'elle est moindre - des deux sociétés ? Parce que si nous rentrons dans la SAS, il faut quand même savoir si ce sont plutôt les SEM qui sont à la manœuvre, et j'imagine que c'est plutôt anecdotique sur les deux sociétés annexes.

**M. MERCUZOT** : Une précision sur les 6% concernant la ferme solaire, c'est 6% avant impôt, donc cela dégrade quand même une fois les impôts payés. Je ne voudrais pas dire de bêtise, je n'ai pas la répartition exacte du capital de la SAS qui va être créée, mais les SEM seront majoritaires dans cette SAS. Mais je ne peux pas vous donner le pourcentage exact.

**MME RODINGER** : Je veux juste rajouter, pour avoir demandé une note sur les mêmes questions que je me posais, qu'il y a une rentabilité intéressante des capitaux investis, soit 16%, si la collectivité souhaite prendre part à la société de projet. Cette société serait une société commerciale de type société par actions simplifiées, une SAS, où la collectivité pourrait être minoritaire au côté du groupement.

**MME FOURÉ** : Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet parce que nous n'avons pas arrêté notre position sur ce point. Ce qui est important pour moi, c'est que nous puissions peser sur les décisions. Faut-il être actionnaire ou pas ? C'est un sujet, mais quand on est actionnaire minoritaire, on a un poids assez limité sur les décisions. Les questions que nous nous posons sont de cette nature. Quoi qu'il en soit, c'est important de voir que le dossier avance. Et je me réjouis aussi de voir que votre position évolue sur la question de la ferme solaire. Je vous propose de passer au vote sur la délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURÉ** : Avant de donner la parole à Hélène BOUCHEZ pour le point suivant, je précise à toutes fins utiles que, conformément à ce que j'ai dit tout à l'heure, l'étude de l'ADUGA est bien sur le site de l'ADUGA, disponible par toutes les personnes qui veulent aller sur le site de l'ADUGA, et cela fait un certain temps que cette étude y est publiée.

**22 - RESTAURATION SCOLAIRE. ENFANTS DE FAMILLES UKRAINIENNES ARRIVEES EN FRANCE SUITE AU CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE ET SCOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES D'AMIENS. GRATUITE. ANNEE 2023-2024.**

**MME BOUCHEZ** : En solidarité avec les familles ukrainiennes, au regard de leur situation de vulnérabilité tant humaine, matérielle, qu'économique, je vous propose de poursuivre la gratuité de la restauration scolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques amiénoises.

Pour votre parfaite information, à la fin juin 2023, 5 enfants étaient inscrits en restauration scolaire.

**MME FOURÉ** : J'imagine qu'il n'y a pas de question.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**23 - ACCUEILS DE LOISIRS ET CAJ. ENFANTS DE FAMILLES UKRAINIENNES DOMICILIEES A AMIENS ET ARRIVEES EN FRANCE SUITE AU CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE. GRATUITE. ANNEE SCOLAIRE 2023-2024.**

**MME BOUCHEZ :** Comme pour le dossier précédent, en solidarité avec les familles ukrainiennes, je vous propose de renouveler la gratuité des accueils ALSH et CAJ pour les enfants domiciliés à Amiens jusqu'à la fin de l'été 2024.

**MME FOURÉ :** Pas de questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**24 - DEMOCRATIE LOCALE. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMITES DE QUARTIER. SUBVENTIONS D'ACTIONS SPECIFIQUES. 2EME REPARTITION. ANNEE 2023.**

**M. DESCOMBES :** Il s'agit de subventions de fonctionnement aux Comités de Quartier, subventions d'actions spécifiques, une deuxième répartition pour l'année 2023. La Ville d'Amiens apporte un soutien financier aux associations, notamment aux Comités de Quartier, pour soutenir leur fonctionnement et aux associations dont l'action contribue à l'enrichissement de la démocratie locale. Je vous propose ici d'approuver une seconde répartition des subventions au titre de l'année 2023 pour un montant global de 3 960 € pour le Comité de Quartier Gare la Vallée les Hortillonnages et l'Union des Comités de Quartier qui n'avaient pas transmis l'ensemble des documents nécessaires lors de la première répartition.

Je vous propose également l'attribution d'une subvention d'action spécifique à hauteur de 3 000 € au profit de l'association L'un et l'Autre pour l'action "Bâtissons ensemble les uns les autres" pour l'organisation de rencontres entre habitants du territoire Sud-est.

**MME FOURÉ :** Pas d'observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**25 - POLES ASSOCIATIFS. COMITES DE QUARTIERS ET AUTRES ASSOCIATIONS. UTILISATION DES ESPACES MUTUALISES OU DES SALLES MUTUALISEES. CONVENTIONS. REGLEMENT INTERIEUR.**

**M. DESCOMBES :** Afin de conforter et reconnaître la réelle mutualisation des locaux que la collectivité met à disposition des associations et des comités de quartier, je vous demande d'approuver les nouvelles conventions visant à leur proposer une occupation du domaine public à caractère non-privatif dans les espaces et les salles mutualisés. Cette convention permettra de favoriser les coopérations inter-associatives et d'optimiser l'usage des locaux tout en dynamisant le tissu local associatif qui a été impacté par une baisse des adhérents et des bénévoles.

Une convention-type a été rédigée pour les mises à disposition gratuites et une autre instaurant un forfait de charges.

Par ailleurs les conventions seront également moins lourdes sur le plan administratif, un règlement de fonctionnement étant annexé à chacune d'elles. Je vous propose ainsi d'approuver également le nouveau règlement intérieur de fonctionnement qui accompagne ces conventions.

Ces modèles de convention seront également l'occasion de permettre, en outre, de régler la problématique de l'assujettissement de la taxe d'habitation aux comités de quartier concernés, voire à d'autres associations à venir.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer ces conventions.

**MME FOURÉ** : Pas de questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**26 - ASSOCIATION LES RESTOS DU CŒUR DE LA SOMME. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE L'ÉTOILE SISE 2, RUE BASSE DES TANNEURS. BAIL CIVIL. RENOUVELLEMENT.**

**M. DESCOMBES** : Il s'agit de la mise à disposition de la salle de l'Étoile, située au 2, rue Basse des Tanneurs, à l'association Les Restaurants du Cœur de la Somme, par la collectivité, via la signature d'un bail. Cet espace d'une superficie de 198 m<sup>2</sup> permet à l'association de mettre en place ses activités de distribution alimentaire et a pour objectifs d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion ou en proposant des actions d'insertion dans la vie sociale ou par l'activité économique, notamment.

Je vous propose de procéder au renouvellement du bail civil pour une année, reconductible de manière tacite pour une durée n'excédant pas 3 ans.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux. A titre indicatif, la valeur locative du local est estimée à 13 365 € par an. A noter que les charges annuelles, estimées à 5 800 €, sont supportées par la collectivité.

Je vous invite donc à approuver le bail à intervenir et à autoriser Madame le Maire à le signer.

**MME FOURÉ** : Pas d'observations ?

**M. VOULMINOT** : Les Restos du Cœur vont bientôt avoir 40 ans et la croissance de la misère et l'augmentation des coûts logistiques et des denrées ont conduit le président national des Restos du Cœur à dire il y a un mois : "pour la première fois de notre histoire, et c'est un crève-cœur, nous serons contraints de restreindre les critères d'éligibilité à notre aide et de réduire la dotation aux personnes bénéficiaires". La Ville a-t-elle mesuré, recensé les familles qui seront impactées par cette décision des Restos pour cette saison qui arrive ? Il est fort possible que cette situation perdure, et c'est toujours le président des Restos du Cœur qui le dit, la survie même de cette association est en jeu. Comment envisagez-vous ce futur que personne ne souhaite ?

**MME FOURÉ** : C'est plutôt Mathilde ROY qui peut répondre.

**MME ROY** : Oui, merci, Madame le Maire, chers collègues. En fait, cette association est assez soutenue par nos différents services, on le voit par le biais d'une décision qui leur permet d'avoir un local pour œuvrer et, par ailleurs, par la délégation sociale, une aide est également apportée à cette association à travers des subventions accordées, mais pas que, puisque nous sommes amenés à leur donner également des denrées qui viennent notamment du jardin solidaire de Saint-Maurice, mais pas que, pour les aider. Par différents biais, nous soutenons cette association et nous avons régulièrement des échanges avec eux. Il faut savoir aussi que dans

le cadre de différents dispositifs qui sont mis en œuvre par l'Etat, elle bénéficie également d'un soutien. Bien entendu, nous sommes tout à fait conscients que la précarité est croissante, en particulier la précarité alimentaire est une véritable problématique. Plusieurs associations au niveau national, dont les Restos du Cœur, ont alerté les pouvoirs publics sur la situation. Nous avons déjà répondu présent et nous continuerons parce que nous sommes tout à fait conscients que cette association, comme celles qui œuvrent dans ce domaine, sont vraiment très utiles pour les familles les plus démunies qu'elles accompagnent.

**MME FOURÉ** : Merci. On sait tous le travail remarquable fait par cette association, et ce n'est pas par hasard si nous offrons la gratuité totale du local. En règle générale, nous laissons les associations supporter leurs fluides, alors que là, nous prenons en charge le loyer du local et l'ensemble des charges, soit presque 20 000 € qui sont attribués aux Restos du Cœur, et c'est bien normal. Nous sommes très attentifs à son avenir car il est essentiel qu'elle continue à œuvrer.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **27 - MARCHE DE FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE DE BALISES SONORES. CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES. DEFINITION DES BESOINS.**

**MME ROY** : Il s'agit du marché de fourniture, pose et maintenance de balises sonores avec une convention constitutive de groupement de commandes. La Ville d'Amiens et Amiens Métropole souhaitent équiper leurs établissements recevant du public de balises sonores, ce qui constitue le dispositif le plus performant pour guider les personnes aveugles et malvoyantes et faciliter leurs déplacements en toute sécurité et autonomie grâce à des messages de localisation et d'orientation déclenchés par une télécommande universelle.

S'agissant d'un besoin commun à nos deux collectivités, je vous propose donc la constitution d'un groupement de commandes dont les règles de fonctionnement sont précisées dans le projet de convention qui vous a été transmis.

Je vous précise que, s'agissant de la Ville, les besoins sont évalués à un maximum de 45 000 € TTC par an sur la durée de la convention et que le marché des balises sera engagé sur l'autorisation de programme dédiée de la PPI 2022-2026 pour un montant total de 500 000 €.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc d'approuver la constitution du groupement de commandes et la convention constitutive de ce groupement désignant la Ville d'Amiens comme coordonnateur et de valider le montant des besoins de la Ville.

**MME FOURÉ** : Y a-t-il des observations ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Nous en avons terminé avec les délibérations. Je passe la parole à un élu du groupe Amiens C'est l'tien pour la question orale que ce groupe a posée.

### **28 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.**

#### **28 - 1 QUESTION ORALE RELATIVE AUX SOLUTIONS POUR HEBERGER LES ENFANTS QUI DORMENT A LA RUE A AMIENS.**

**M. VOULMINOT :** Depuis le mois de juillet, 150 enfants n'ont pas pu être hébergés par le 115 à Amiens. Pour ne pas les laisser dormir dehors avec leur famille - souvent des mères isolées -, le Réseau Education Sans Frontières de la Somme a déboursé plus de 7 000 € en nuitées d'hôtel. Cette solution n'est évidemment pas tenable. Le soutien financier d'associations et la solidarité de citoyen.ne.s qui ont hébergé chez eux des familles ne peut pas être une solution pérenne et ne suffit pas à couvrir tous les besoins.

À ce jour, plus de 50 enfants - 96 recensés hier soir - sont sans solution d'hébergement à Amiens. Certains dorment dans des cages d'escaliers. D'autres dans les espaces publics. L'hiver qui approche rend la situation encore plus urgente. Il faut imaginer des enfants, parfois en bas-âge, affronter le froid et les dangers d'une vie à la rue. Ce ne sont pas des conditions dignes. C'est une atteinte aux droits fondamentaux de ces enfants et de leurs parents.

Aussi, nous souhaitons savoir ce que la Mairie d'Amiens compte mettre en place pour que ces enfants ne passent pas l'hiver à la rue. Vous nous répondez peut-être que l'hébergement d'urgence n'est pas une compétence municipale. Pourtant, de nombreuses villes n'attendent pas après l'État, trouvent des solutions à leur échelle et dépassent leurs compétences.

Une municipalité dispose de foncier qui peut être mis à disposition d'associations pour la mise à l'abri de familles en situation d'urgence, même provisoirement, en attendant qu'il soit destiné à un autre usage. À Lyon, un ancien commissariat a été transformé en centre d'hébergement d'urgence avant que celui-ci soit réaffecté. Cette action faisait partie du plan « Zéro enfants à la rue » mis en place par la municipalité lyonnaise en 2021 et dont l'objectif était de créer 100 places d'hébergement.

De la même manière, Amiens pourrait mettre certains des bâtiments dont la Ville est propriétaire à la disposition d'associations. La Ville a d'ailleurs engagé une procédure de préemption de l'hôtel Saint-Roch. Nous vous avons proposé, avec d'autres, que celui-ci soit utilisé pour héberger quelques familles.

D'autres villes, via leur CCAS, créent et gèrent des centres d'hébergement d'urgence. C'est le cas de Saint-Quentin ou de Dinan, par exemple. Une municipalité peut également apporter un soutien financier. Lille, qui a récemment signé la déclaration des droits des personnes sans-abri, finance les associations locales d'hébergement et de lutte contre les exclusions. Avec son CCAS, la municipalité participe à de nombreux programmes d'investissement avec l'État et la métropole pour créer de nouvelles places d'hébergement d'urgence et imaginer, avec les entreprises et les associations, des modes d'hébergement d'urgence innovants.

Des solutions existent. Plus qu'un appel à la solidarité des Amiénois.es et à l'image du manteau de Saint-Martin, il est urgent que la Ville d'Amiens se saisisse de ce problème et fasse preuve d'une vraie volonté politique pour que les enfants scolarisés dans ses écoles ne dorment plus à la rue.

**MME FOURÉ :** Pour la réponse, je passe la parole à Mathilde ROY.

**MME ROY :** Dans votre question orale, vous vous préoccupez de la situation des familles qui dorment à la rue et vous souhaitez rouvrir l'hôtel St-Roch et les bâtiments inoccupés de la ville pour mettre à l'abri des enfants à la rue et leurs familles.

Comme vous le savez, la prise en charge des publics sans abri relève des compétences de l'Etat, vous venez d'ailleurs de le dire, et tout particulièrement pour les familles sans droit ni titre.

La ville d'Amiens est sensible à la question du sans abris, et une rencontre a eu lieu récemment sur ce sujet avec Monsieur le Préfet et ses collaborateurs, comme Mme le Maire s'y était engagée dans un courrier en réponse à une demande de l'association Réseau Sans Frontière. La question de la prise en charge de ces familles a été évoquée, notamment en prévision de la période hivernale.

En étroite collaboration avec les services de l'Etat, nous recherchons actuellement des solutions pour permettre l'ouverture d'un accueil de jour et d'un accueil de nuit pour les familles avec enfants sans domicile. Des réunions techniques ont d'ores et déjà eu lieu en vue d'une ouverture pour le début du plan hivernal.

Vous évoquez dans votre courrier l'utilisation de logements propriétés de la ville d'Amiens pour loger des familles à la rue. Pour ce qui est de l'ancien hôtel-restaurant Saint-Roch, que vous mentionnez dans votre courrier, et qui est effectivement propriété de la ville d'Amiens, je vous informe qu'il n'est pas habitable. La commission de sécurité et le service communal d'hygiène en ont interdit l'activité hôtelière pour des raisons sanitaires et de sécurité. Il n'est donc pas possible pour la ville d'Amiens de loger des familles dans des bâtiments indignes. D'autre part, ce bâtiment est amené à changer de destination et est dorénavant occupé par la pharmacie St-Roch.

Par ailleurs, quatre logements vacants, propriété de la ville d'Amiens, seront vendus par adjudication le 25 octobre 2023 suite à la décision du Conseil municipal. Les autres logements cessibles disponibles doivent être proposés à la vente prochainement à un bailleur pour devenir des logements sociaux dans la continuité de l'opération ANRU de démolition des Coursives. Nous n'avons donc pas de logements vacants susceptibles d'être disponibles pour héberger des familles.

Vous souhaitez que le CCAS d'Amiens crée et gère des centres d'hébergement d'urgence. Je vous rappelle que la compétence du logement d'urgence relève de l'Etat. Celui-ci a passé des conventions avec des structures reconnues pour leur grand professionnalisme en ce domaine - l'UDAUS, nous en avons parlé tout à l'heure, l'Ilot, la Passerelle -, et le CCAS n'ira pas sur ces missions d'hébergement.

Pour rappel, le CCAS est très impliqué dans l'accompagnement des publics fragiles isolés ou à la rue, et ce de plusieurs manières :

- La domiciliation de plus de 1 700 publics sans domicile.
- Le déploiement d'aides alimentaires ou financières pour près de 580 000 € en 2022.
- La mise en place prochaine de 12 casiers solidaires.
- L'ouverture temporaire d'un accueil de jour et d'un accueil de nuit pour les familles avec enfants pour l'hiver 2023-2024.

Par ailleurs, la ville d'Amiens finance à hauteur de 283 500 € les associations caritatives s'occupant de l'urgence pour les montants suivants :

- AGENA : 22 500 €
- Secours populaire : 23 000 €

- Banque alimentaire 27 000 €
- Croix Rouge 13 000 €
- Restos du Cœur : 28 000 €
- L'Ilot : 51 000 €
- UDAUS : 119 000 €

Vous le voyez, la ville d'Amiens et son CCAS sont très actifs afin de soulager les personnes les plus démunies. Et durant la période hivernale, nous serons particulièrement vigilants, comme nous l'avons toujours été. Je vous remercie.

**MME FOURÉ** : Merci, Mathilde ROY. Nous avons terminé notre Conseil municipal. Je vous donne donc rendez-vous le 7 décembre prochain. Je lève la séance et je vous invite à regarder le vidéo mapping.

*La séance est levée à 19 h 43.*

La secrétaire de séance



Claudine GALLIOT

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ